



**FFBB**  
**COMMISSION FÉDÉRALE**  
**AGENTS SPORTIFS**

---

**RELEVÉ DE DÉCISION RÉUNION 6 DÉCEMBRE 2018**  
**16H30-19H FFBB**

---

<b>Membres présents</b>	Stéphane KROMER (Président) – François GLEVAREC (Compétence juridique) – Christophe ZAJAC (Compétence juridique) – Mickael CONTRERAS (LNB) – Guillaume ALTHOFFER (Agent sportif) – Franck AULAGNIER (Agent sportif) – Francis CHARNEUX (Entraîneur) – Quentin JEGOU (SNB) Alain CONTENSOUX (DTN) – Gilles THOMAS (DTN) – Paul-André TRAMIER (CNOSF) – Antoine LEGENTIL (Délégué aux agents sportifs) – Pierre GILES (Assistant Service Contrôle de la pratique – Agents sportifs)
-------------------------	--

**SUJETS RÉGLEMENTAIRES**

- Validation par les membres des résultats de la 1<sup>ère</sup> épreuve de l'examen d'agent sportif session 2018 (déroulée le 13/11/2018) ;
- Organisation de la 2<sup>ème</sup> épreuve spécifique : la date du **lundi 4 février 2019**, de 14h30 à 16h30 au siège de la FFBB, est retenue. La proposition du jury d'examen est adoptée ;
- Organisation de la formation initiale/continue des agents sportifs FFBB : les dates des vendredis 22 mars et 29 mars sont en discussion.

**PROJET DE MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE  
AUX AGENTS SPORTIFS**

- Rappel des constats à l'heure actuelle (liés notamment à l'exercice illégal de l'activité d'agent sportif), de la nécessité d'une réforme de la réglementation et des propositions



**COMMISSION FÉDÉRALE  
AGENTS SPORTIFS**

	<p>(relatives à l'examen d'agent sportif et à la lutte contre l'exercice illégal de l'activité) adressées par la FFBB au CNOSF :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les dépôts de plainte pour l'exercice illégal de la profession d'agent sportif seront déposés courant du mois de janvier.</li></ul>
<b>LIVRET CHOISIR SON AGENT SPORTIF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• En raison du public destinataire (des joueurs mineurs, et leurs parents), la communication s'effectuera via la conception d'un livret papier et par une présentation par les responsables des Centres de formation, des Pôles Espoirs et du CFBB.</li><li>• Calendrier : fourniture des livrets fin mars 2019 (au plus tard)</li></ul>
<b>SORTIES DU CFBB</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volonté d'ouverture de la FFBB sur le sujet. Une concertation sera mise en place entre les services de la FFBB et les agents sportifs pour élaborer un cadre juridique réglementé et en adéquation avec le PPF.</li></ul>
<b>SEANCE DISCIPLINAIRE DE LA CAS (13/11/2018)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les décisions disciplinaires seront notifiées aux agents sportifs avant la fin d'année 2018 ;</li><li>• Discussion engagée sur l'activité d'agent sportif et sur les activités annexes des agents sportifs.</li></ul>
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prélèvement à la source : une communication des informations transmises par la LNB aux clubs sera effectuée aux agents sportifs par le délégué aux agents sportifs ;</li></ul>



**COMMISSION FÉDÉRALE  
AGENTS SPORTIFS**

- Discussion sur l'activité d'avocat mandataire sportif : interrogations sur la place qui leur est accordée par la FFBB vis-à-vis des agents sportifs, sur le contrôle effectué par la FFBB, etc.